

# AVANT-PROPOS DU PRÉFET

Chaque année, en France, des dizaines de milliers de personnes décèdent prématurément en raison de la pollution atmosphérique. Dans la vallée de l'Arve, selon une étude de Santé Publique France remise en septembre 2017 à la ministre de la santé à Chamonix, 8% de la mortalité prématurée serait attribuable aux particules fines, ce qui représente l'équivalent de 85 décès chaque année. Ces chiffres sont inacceptables. Ils nous imposent d'agir encore plus intensément et de manière solidaire entre tous les acteurs de la vallée.

Réduire les concentrations annuelles moyennes de 30% de particules fines permettrait ainsi d'éviter environ 45 décès prématurés par an. Cet objectif figure, parmi d'autres, dans le nouveau plan de protection de l'atmosphère (PPA) pour la vallée de l'Arve. Vous en trouverez ici une présentation, que je vous invite à lire attentivement.

Ce plan ne constitue pas une série de mesures à l'application incertaine. Au contraire, j'ai accordé la plus grande importance à ce qu'il soit un programme d'action réaliste – et financé – pour le bien-être de ce territoire et de ses habitants.

Il s'inscrit dans le droit fil d'un premier PPA approuvé en février 2012 qui, additionné à plusieurs évolutions tendanciennes (remplacement du parc automobile, amélioration des émissions dans l'industrie, meilleure isolation des logements, etc.), a obtenu des résultats quantifiés : -18% pour les particules en suspension (PM10) et -20% pour les oxydes d'azote (NOx).

Il est issu d'une évaluation qui a été lancée à l'automne 2016, et d'un bilan présenté en juillet 2017.

Il est le fruit d'une large concertation, menée dès septembre 2017 avec tous les acteurs intéressés. Huit groupes de travail se sont réunis à plusieurs reprises, rassemblant près de 300 personnes. Vous-mêmes en avez peut-être fait partie : élus locaux, représentants du monde économique, professionnels de santé, experts techniques, membres d'associations de défense de l'environnement... Toutes les propositions ont été entendues, débattues et analysées, pour intégrer les recommandations des collectivités, de l'autorité environnementale et de la commission d'enquête publique.

Retenez que les mesures proposées se concentrent autour de 5 axes et 12 défis de quelques grandes actions, qui sont en pratique les plus efficaces contre la pollution de l'air :

- des subventions au secteur résidentiel pour des modes de chauffage plus propres (« Fonds Air Bois » et « Fonds Air Gaz ») et des subventions aux industries qui s'engagent à aller au-delà des normes obligatoires en matière d'émission de pollution atmosphérique (« Fonds Air Industrie ») ;
- des aides au renouvellement du parc automobile polluant des professionnels en complément des dispositifs nationaux pour les particuliers ;
- développement de la rénovation énergétique des bâtiments ;
- le contrôle renforcé de certaines pratiques, comme l'écobuage et le brûlage des déchets verts ainsi que l'usage des foyers ouverts pour le chauffage qui sera interdit dès 2022 ;
- la mise en place d'une zone à faibles émissions par les collectivités, à leur initiative, de manière évolutive et coordonnée ;
- des mesures ciblées sur certaines entreprises, et notamment SGL Carbon et l'incinérateur de Passy, qui soulèvent de fortes attentes de la part des habitants de la vallée.

Dans le cadre d'une gouvernance partagée entre collectivités et avec l'appui technique des services de l'État, toutes ces actions seront suivies et évaluées en continu de 2019 à 2023. Un bilan sera produit chaque année et rendu public.

Ayez également à l'esprit que l'action contre la pollution atmosphérique ne se limite pas au plan ici détaillé.

Je pense notamment à tous les efforts entrepris pour accélérer l'amélioration de l'offre ferroviaire dans la vallée de l'Arve, qui contribuera au désenclavement de ce territoire. Il est prévu d'y investir plus de 100 millions d'euros en quelques années. Parallèlement, en accord avec nos partenaires italiens, je souhaite que soit poursuivie l'interdiction de l'accès au tunnel du Mont-Blanc des poids lourds les plus polluants. Ainsi, après avoir interdit les Euros III en janvier 2019, nous travaillons aussi à l'interdiction des Euros IV au plus tôt. Je rappelle aussi que le gouvernement français a fait part de son opposition au doublement du tunnel du Mont-Blanc.

Je pense aussi à toutes les mesures prévues au niveau national et qui accompagnent cette nécessaire transition écologique, dans le cadre du plan-climat du gouvernement et de la réduction du carbone dans nos activités et nos modes de déplacement (crédit d'impôts pour la rénovation énergétique des bâtiments, prime à la casse pour les véhicules les plus anciens...). A cela s'ajoute la stratégie définie par le conseil régional et les actions menées au plus près des territoires par le conseil départemental, les 5 EPCI et les communes.

Enfin, n'oublions jamais que l'environnement est une affaire collective. De nombreuses initiatives sont portées par les collectivités et soutenues par l'État et ses agences. Cependant, tout ne relève pas des pouvoirs publics. Chacun doit « faire sa part » : en se chauffant plus sobrement, par le recours aux aides à la rénovation énergétique et l'achat d'appareils performants ; en se déplaçant différemment, avec le recours aux transports en commun, le covoiturage, l'écoconduite et les modes doux ; en développant le tri et le recyclage des déchets ; en arrêtant la pratique de l'écobuage ; en s'informant sur la qualité de l'air ; en concourant pour « faire sa part »...

Vous l'avez compris : par ce PPA, chacun doit se sentir pleinement acteur de la reconquête de la qualité de l'air, avec pour objectif un air propre dans la haute et basse vallée de l'Arve à l'horizon des cinq prochaines années. L'ensemble de ces mesures fera sortir ce territoire de l'obligation européenne à l'édiction d'un nouveau plan de protection de l'atmosphère.

Cet objectif est à notre portée en matière de maîtrise des particules fines, des oxydes d'azote et des autres polluants, avec une tendance baissière qui nous rapprochera des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Produit d'une volonté commune et résultat d'une œuvre collective, la mise en œuvre des mesures du PPA de la vallée de l'Arve permettra d'améliorer durablement la qualité de l'air pour le bien et la santé de tous.



Pierre LAMBERT, Préfet de la Haute-Savoie



COPIL du 1<sup>er</sup> décembre 2017 en préfecture